Prix national du recrutement et de la mobilisation des membres 2018

Association nationale des retraités fédéraux

National Association of Federal Retirees

Section de Québec

Prix national de la collaboration 2017

Jean-Marc Demers
Président

Yves Bouchard
1er Vice-président

Serge Boisseau
2e Vice-président
Prix national de la collaboration 2017

Michel Rancourt
Secrétaire et Administrateur
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Gilles Chevalier
Trésorier,
Médaillé du Lieutenant-Gouverneur du Québec 2017

Pierre Landry
Directeur des Finances

Jacques Godbout
Administrateur

Nicole Laveau
Administratrice

Ghislain Lavoie
Administrateur
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Micheline Lefrançois
Administratrice

Ellen Paquet
Administratrice

James D. Nicholson
Conseiller

Québec, le 15 septembre 2018

Madame Judith Gagnon, présidente
Table de concertation des personnes aînées de la Capitale Nationale
3208, rue des Sumacs, 1er étage
Québec (Québec) G1G 1X4
Téléphone : 418-683-4539
Courriel: ainescapnat@videotron.ca

Objet: Conférence de Me Christine Morin, Titulaire, Chaire Antoine-Turmel, Faculté de Droit de l'Université Laval

---

Madame Gagnon,

La section de Québec de l'Association nationale des retraités fédéraux vous invite, ainsi que tous les membres de votre Table de concertation, à une conférence de Me Christine Morin, notaire, présentée le 12 octobre 2018, de 13h00 et 14h00, au Patro Roc-Amadour, 2301, 1ère Avenue, Québec G1L 3M9.

Me Morin traitera des *Directives médicales anticipées (DMA) et Directives dans un mandat de protection : vos volontés seront-elles respectées?**

Il nous fera plaisir de partager cette conférence de Me Morin avec les membres de votre table de concertation.

Afin de mieux vous accueillir, nous demandons aux personnes intéressées à participer de confirmer leur présence avant le 7 octobre 2018 par courriel. Voir ci-après les details pour l'inscription.

Au plaisir de vous y accueillir !

Le président de la section de Québec
Jean-Marc Demers

c.c. Nicole Laveau

Invitation

Conférence sur les Directives médicales anticipées (DMA) et directives dans un mandat de protection : vos volontés seront-elles respectées?

Par Me Christine Morin, Titulaire, Chaire Antoine-Turmel,
Faculté de Droit de l'Université Laval

Le vendredi 12 octobre 2018, de 13 heures à 14 heures,
au Patro-Roc-Amadour, 2301, 1ère Avenue, Québec G1L 3M9

Lors de son Assemblée générale d'information du 12 octobre 2018, la Section de Québec de l'ANRF souhaite vous inviter à la conférence de Me Morin qui sera présentée entre 13h00 et 14h00. Voici un résumé de la conférence :

***Résumé de la conférence** : Au Québec, une personne peut exprimer ses volontés en matière de soins de santé en prévision de son inaptitude dans un mandat de protection ou des directives médicales anticipées. Pour que ces volontés soient reconnues légalement cependant, plusieurs conditions doivent être respectées. Qui plus est, des volontés manifestées dans ces documents peuvent être ignorées par vos proches ou le personnel soignant dans certaines circonstances. La conférencière présentera les principales règles à suivre pour s'assurer que vos volontés anticipées en matière de soins soient respectées.

Pour vous inscrire à la conférence du 12 octobre 2018 – 13h-14h, contactez :

ANRF – Section de Québec Téléphone:
(418) 661-4896 Sans frais: 1-866-661-4896
Courriel: anrf@bellnet.ca
Site web: anrf-sq.org